



**AVIS DE RECRUTEMENTS EXTERNES par voie du PACTE  
D'ADJOINTS TECHNIQUES  
DE RECHERCHE ET DE FORMATION  
A L'UNIVERSITE DE PROVENCE (AIX-MARSEILLE 1)**

**- SESSION 2010 -**

En application de l'ordonnance 2005-901 du 02 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat, et de la circulaire Fonction Publique du 14 septembre 2005 relative à la mise en œuvre du contrat dénommé PACTE, des recrutements auront lieu, au titre de l'année 2010, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Sont concernés par le Pacte, les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus sortis du système scolaire sans diplôme et sans qualification professionnelle reconnue. Sont également concernés les jeunes de 16 à 25 ans révolus qui ont quitté l'école en ayant obtenu un diplôme inférieur au baccalauréat. Un jeune remplissant ces conditions et n'ayant pas atteint son 26<sup>ème</sup> anniversaire peut conclure un Pacte.

**TYPE DE RECRUTEMENT**

Le recrutement par la voie du Pacte est un recrutement par la voie d'un contrat de droit public d'une durée d'un an minimum à deux ans maximum alternant formation et stage et permettant d'intégrer la fonction publique en qualité de fonctionnaire titulaire à l'issue d'une vérification d'aptitude.

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type.

Conformément à l'arrêté du 4 février 2010 (JORF n°0049 du 27/02/10), le nombre total de postes offerts est fixé à 86.

**Au titre de l'Université de Provence (Aix-Marseille 1), le nombre de postes à pourvoir est fixé à 2 :**

**- BAP G-Opérateur logistique (2 postes)**

Les candidats doivent retirer et déposer leur dossier de candidature dûment complété, accompagné d'un descriptif de leur parcours antérieur de formation et le cas échéant de leurs expériences professionnelles, à l'agence locale du Pôle Emploi dont relève leur lieu de domicile.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser directement au Pôle Emploi de leur domicile.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au : 05/08/2010 (cachet de la poste faisant foi).**

Les candidats sélectionnés au vu de leur dossier seront entendus par une commission de recrutement. Seuls les candidats déclarés admissibles par la commission de sélection seront convoqués pour cet entretien.

**Le Président  
de l'Université de Provence**

**Jean-Paul CAVERNI**